

28ème CONCOURS DE PEINTURE – 2018 – à CARS

ARTICLE 01 : Le Comité des Fêtes organise un concours de peinture ouvert à tous, professionnels et amateurs

ARTICLE 02 : THEME

« **LES JEUX DE PLEIN AIR** »

ARTICLE 03 : date : Les Artistes ont tout loisir de réaliser leurs œuvres - elles seront validées à la réception, en fonction du thème – jusqu'au **vendredi 20 juillet 2018.**

**ARTICLE 04: TECHNIQUES MIXTES
HUILE – ACRYLIQUE**

Format minimum

Format 12, figure (61x50cm)
ou Format 12, paysage (61x46cm)
ou Format 12, marine (61x38cm)

*Simple baguette cache-clous – Encadrement interdit.
Les tableaux non conformes aux dimensions prescrites
pourront être exposés « hors concours »*

Un PRIX de 400 Euros sera remis pour l'œuvre retenue qui deviendra propriété du comité des fêtes et sera exposé à la Mairie de CARS.

Un second prix de 150€ et un troisième prix de 100€ seront décernés - les artistes récupéreront les œuvres primées.

**ARTICLE 05 : PEINTURE AQUARELLE
GOUACHE – DESSIN – PASTEL – LAVIS – ENCRE DE COULEURS – FUSAIN**

Les artistes pratiquants ces disciplines pourront participer au concours en présentant leurs œuvres sur le même thème.

Format minimum 21x29,7cm sur support rigide.

Ne sont pas acceptées les présentations sous-verre et sous-plastique avec pinces, pour cause sécurité.

Un PRIX « LIONS CLUB » de 300 Euros récompensera l'œuvre retenue par le jury qui deviendra propriété du LIONS CLUB.

Un second prix de 100€ et un troisième prix de 50€ seront décernés - les artistes récupéreront les œuvres primées.

Un jury se réunira et délibèrera le samedi 4 août

ARTICLE 06 : Les jeunes (de 12 ans à 17 ans) peuvent présenter un dessin ou une peinture sur le même thème, le format minimum 21x29,7cm, sur support rigide.

L'œuvre devra être munie d'une attache solide permettant l'accrochage.

Un prix en bon d'achat récompensera l'œuvre sélectionnée :
pour les moins de 12 ans : 30 € (bon d'achat).
pour les plus de 12 ans : 50€ (bon d'achat).

**Toutes les œuvres doivent comporter au verso :
le titre de l'œuvre et le nom de l'artiste.**

ARTICLE 07 : PRIX du PUBLIC

REMISE du PRIX le LUNDI 6 août 2018 à 22h00

LES VISITEURS VOTERONT POUR UNE OEUVRE TOUTES CATEGORIES CONFONDUES, (sauf article 06).

A l'exception des œuvres primées

Le peintre gagnant recevra 1 bon d'achat de 150 euros

Il sera prévenu le lundi 6 août 2018 en début d'après-midi et devra être présent dès 21h.

ARTICLE 08 :

Les peintres pourront vendre leurs œuvres à l'occasion de la fête locale pendant les journées d'exposition :

les 4-5-6 août 2018

Heures d'ouverture :

Le samedi de 15h00 à 21h00

Le dimanche de 10h à 11 et de 15h à 21h

Le lundi de 16h00 à 23h00

ARTICLE 09 :

Les œuvres seront remises aux organisateurs.

IMPERATIVEMENT LE :

VENDREDI 20 JUILLET 2018 de 15h30 à 18h00

SAMEDI 21 JUILLET 2018 de 15h30 à 18h00

A l'école maternelle de CARS 33 (lieu d'exposition).

Un piton de fixation est indispensable.

Les œuvres pourront être récupérées après la remise du prix public à partir de 21h ou le mardi 7 août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h00.

ARTICLE 10 :

Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres.

ARTICLE 11 :

En vue d'une meilleure préparation de ce concours, il est demandé aux intéressés de :

Retourner le bulletin d'inscription adressé au :

COMITE DES FETES DE CARS – CONCOURS DE PEINTURE -
MAIRIE – 1 LE BOURG 33390 CARS. (Bulletin d'inscription disponible sur le site www.cars33.fr)

**IMPERATIVEMENT AVANT LE 13 JUILLET 2018
PARTICIPATION à L'INSCRIPTION**

Trois œuvres maximum par participant

moins de 12 ans gratuit

de 12 ans à 17 ans : 2,00€ par œuvre

après 17 ans : 10,00€ : la 1ère œuvre

7,00€ : la 2ème œuvre

5,00€ : la 3ème œuvre

- Tous les participants seront récompensés.

- Les lauréats primés en premiers prix seront hors concours pendant deux ans, mais pourront participer à l'exposition et vendre leurs œuvres.

*Remise du prix du jury le dimanche 5 août 2018 à 12h00 au foyer rural, suivi d'un vin d'honneur.
En conséquence, l'exposition sera fermée de 11h00 à 15h00.*

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU INSCRIPTION :

Contactez le comité des fêtes (bulletin d'inscription sur le site www.cars33.fr)

Mme Dominique ARIAS : 05.57.42.10.88 / 06.98.46.64.20 – arias.dominique@orange.fr

Mme Sylvette MOREAUX : 06.46.77.19.78 – robert.moreaux0670@orange.fr

Mme Marinette DRAPIER : 05.57.42.02.45 – marinette.drapier@orange.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION
au concours de peinture à CARS – 2018 -

« LES JEUX DE PLEIN AIR »

A renseigner en lettres capitales

NOM ET PRENOM :

PSEUDONYME :

Adresse complète :

Adresse e.mail :

Téléphone :

	TITRE de l'œuvre	NATURE – huile, eau	FORMAT	PRIX demandé
1ère œuvre				
2ème œuvre				
3ème œuvre				

A compter de 2018, les œuvres seront uniquement réceptionnées à l'école maternelle de CARS 33 (lieu d'exposition).

AGE : Moins de 12 ans de 12 ans à 17 ans Après 17 ans

Participation au concours de peinture organisé par le Comité des Fêtes de CARS, les : 4.5.6 août 2018.

Ci-joint, un chèque de, libellé à l'ordre du : **COMITE des FÊTES DE CARS.**

ADRESSE COURRIER : COMITE des FÊTES – MAIRIE 1 le bourg 33390 CARS

PRIERE de RESPECTER LES DATES :

- D'INSCRIPTION : **BULLETIN A RETOURNER AVANT LE 13 JUILLET 2018.**
 - DE REMISE DES OEUVRES : **20 JUILLET 2018 de 15H30 à 18H00 ou le 21 JUILLET 2018 de 15H30 à 18H00 .**
 - DE RECUPERATION DES OEUVRES : **A l'école maternelle (lieu d'exposition) après la remise du prix public, le lundi 06 août 2018 à partir de 21h00 - ou le mardi 07 août 2018 de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h00**
- MERCI !**

TOUTE PARTICIPATION ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT.

Signature :